

## LES EMBALLAGES DE PRODUITS LAITIERS FRAIS EN POLYSTYRÈNE

### LE VRAI DU FAUX

*Syndifrais, association professionnelle des produits laitiers frais, se mobilise depuis de nombreuses années pour réduire l'impact de ses emballages sur l'environnement. Après une forte réduction du poids des emballages dans les années 2000, les membres de Syndifrais sont aujourd'hui pleinement impliqués dans la création opérationnelle d'une filière de recyclage des emballages en polystyrène, matériau majoritaire utilisé dans la fabrication des pots de yaourts.*

### Pourquoi le polystyrène est le matériau le plus utilisé pour les pots de yaourts en France ?

Si le polystyrène s'est imposé comme le matériau clé pour les emballages de yaourts notamment c'est parce qu'il offre de nombreux avantages :

- **Sécurité sanitaire** : il est reconnu comme un matériau parfaitement sûr par les autorités sanitaires
- **Léger** : chaque pot pèse environ seulement 4g, soit le poids d'emballage le plus faible
- **Limite le transport des emballages** : Les fabricants de yaourts reçoivent de grandes bobines de feuilles de PS et non des pots préformés, limitant drastiquement le transport et la logistique des emballages
- **Production rapide à faible coût** : En formant les pots directement sur la ligne de fabrication FFS (Form, Feal, Sill), la technologie permet les cadences les plus rapides pour répondre à une consommation quotidienne, et limite les coûts et les prix de vente aux consommateurs
- **Meilleur bilan environnemental** : Les analyses de cycle de vie montrent que le polystyrène est le matériau qui présente le meilleur bilan environnemental parmi les emballages de produits laitiers frais

### Où en est la création de la filière de recyclage des pots de yaourts ?

Le consortium PS25 a été créé par les metteurs en marché (Produits laitiers frais, viande, compotes...) et Citeo à l'été 2020, pour travailler à la création d'une filière de recyclage des emballages en PS avec un impératif de circularité. Les pots de yaourts doivent redevenir des pots de yaourt et permettre de limiter le recours à de la matière fossile vierge.

Depuis plusieurs années, les emballages en PS triés par les consommateurs sont recyclés par l'entreprise Eslava. Dès 2024, l'entreprise Indaver sélectionnée par Citeo en décembre 22 pour recycler les emballages en polystyrène sera en capacité de recycler les pots en PS en boucle fermée. Concrètement, les pots de yaourts redeviendront des pots de yaourts. La filière est d'ores et déjà opérationnelle et répondra demain assurément aux dispositions des lois AGEC et Climat & Résilience avant l'échéance de 2025.

Ceci est possible grâce à :

- **Un gisement suffisant, et sécurisé** : le gisement d'emballages en PS représente environ 100 000 tonnes / an et les metteurs en marché se sont engagés à le maintenir
- **Un tri possible chez les consommateurs** : Les pots de yaourt sont triés dans le cadre de la simplification du geste de tri. 98% du territoire métropolitain est couvert depuis le 1er janvier 2023, permettant ainsi aux Français de déposer tous leurs emballages - et notamment les emballages en polystyrène - dans le bac de tri.
- **Une captation en centres de tri** : Les déchets plastiques (hors bouteilles et flacons déjà pris en charge par ailleurs) sont désormais récupérés par Citeo en sortie de centre de tri pour assurer un surtri permettant une orientation vers les sites de recyclage dédiés à chaque résine plastique.

- **Des investissements industriels pour le recyclage** : Parmi les lauréats de l'appel d'offre de Citeo finalisé en 2022 pour le recyclage du PS, l'entreprise Eslava recycle déjà ces emballages en boucle ouverte et Indaver construit actuellement une unité de recyclage des emballages en polystyrène en boucle fermée. D'autres projets sont en cours en Europe et de nouveaux sites de recyclage devraient voir le jour rapidement.

## Oui, le polystyrène se recycle !

Le polystyrène est une matière facile à recycler.

- 5 000 tonnes d'emballages en polystyrène sont déjà recyclés par voie mécanique chaque année en Europe pour produire des objets (pots fleur, mobilier bureau...).
- Les technologies de recyclage avancées sont en train de se développer à l'échelle industrielle et permettent un recyclage en boucle fermée avec un retour au contact alimentaire. **Les pots de yaourt redeviennent des pots de yaourt** en retrouvant les mêmes propriétés qu'avec de la matière vierge.
- Depuis 2021, les fabricants de produits laitiers frais ont lancé des emballages contenant du PS recyclé.



## La filière de recyclage du PS est opérationnelle et s'améliore

- **Aujourd'hui, la filière de recyclage est effective.** Les emballages en polystyrène triés par les consommateurs sont orientés vers le recyclage en boucle ouverte. Demain avec l'ouverture de la première unité de recyclage en boucle fermée d'Indaver qui est actuellement en construction, les emballages retrouveront une deuxième vie pour une utilisation identique.
- Le consortium PS25 (metteurs en marchés et Citeo) a qui a travaillé à la création de cette filière de recyclage des emballages ménagers en PS est cité en exemple en Europe pour la rapidité des travaux menés et la réalité de ses réalisations.
- **9 organisations représentant toute la chaîne de valeur, de la collecte des emballages jusqu'à leur recyclage ont remis en décembre 2021 une charte d'engagement au ministère de la transition écologique.** Elles poursuivent leur travaux en étroite collaboration avec l'administration pour assurer l'avancement des travaux et le respect du calendrier.



CITEO



PlasticsEurope



SYNDIFrais  
PRODUITS LAITIERS FRAIS



## Le volume de déchets de PS est suffisant pour justifier le développement d'une filière de recyclage spécifique

Le gisement des emballages ménagers composés pour tout ou partie de PS mis en marché en France annuellement se décompose aujourd'hui en :

- 60 000 tonnes de pots sécables en PS compact (produits laitiers frais, compotes, ...)
- 20 000 tonnes de barquettes en XPS (viande, poissonnerie,)
- 20 000 tonnes d'éléments de calage en PSE (électroménager, mobilier)

Pour être économiquement viables, les usines de recyclage doivent disposer de 15 à 20 000 tonnes de volumes par an. Le gisement d'emballages ménagers en PS est donc tout à fait suffisant pour permettre l'amorçage et la montée en puissance d'une filière de recyclage. De plus, le gisement est garanti par l'engagement des entreprises du Consortium PS25 à maintenir leur tonnage mis en marché.

## Il n'y a aucun intérêt à substituer le PS par d'autres matériaux

Substituer le polystyrène par un autre matériau est extrêmement compliqué et surtout contre-productif

- **Pour les consommateurs** : Basculer le marché des produits laitiers frais vers un autre matériau renchérirait le prix des emballages et de la production et par conséquent le prix de vente aux consommateurs.
- **Pour les metteurs en marché** : Passer à un autre matériau nécessiterait d'investir dans 200 nouvelles lignes de production pour un montant de 400 millions d'euros minimum. Sans compter que les fabricants d'équipements ne seraient pas en mesure de fournir les machines à l'ensemble des acteurs du marché dans les délais imposés par la réglementation.
- **Pour l'environnement** : les travaux du consortium PS25 ont démontré que toutes les substitutions mèneraient inévitablement à un alourdissement de l'impact environnemental.
- **Qu'il s'agisse de remplacer le PS par une autre résine ou encore utiliser du verre ou du carton, l'empreinte carbone est fortement impactée au niveau transport, logistique ou recyclage.**

## La majorité des acteurs se sont déjà engagés à maintenir le PS pour garantir son recyclage.

Les membres de Syndifrais – représentant **70% de la mise au marché des produits laitiers frais** – se sont engagés à maintenir leur tonnage mis en marché pour permettre l'émergence d'une filière avec retour au contact alimentaire. Nous pouvons citer notamment les acteurs suivants : **Andros ; Agromousquetaires ; Eurial UF ; Lactalis Nestlé UF ; MLC ; Triballat Noyal ; Schreiber ; Yeo frais ; Yoplait.**

## Non, le polystyrène n'est pas dangereux pour la santé

Bien entendu, la sécurité sanitaire est une priorité absolue pour les entreprises agroalimentaires. Nos produits sont tout à fait conformes à la réglementation européenne qui fixe un cadre précis pour tout ce qui touche les plastiques en contact avec des produits alimentaires. Cette réglementation est d'ailleurs l'une des plus strictes au monde. Elle fixe une liste positive et des restrictions de migration.



**L'EFSA a statué en octobre 2020 que le niveau d'exposition au styrène via les emballages est le même que celui retrouvé naturellement dans certains produits alimentaires.**

Par ailleurs, les membres de Syndifrais ont lancé une campagne d'analyses sur les produits finis qui n'a pas permis de détecter la présence de styrène dans l'aliment confirmant que le taux d'exposition du consommateur au styrène par les produits laitiers frais est nul ou si faible qu'il n'est pas quantifiable. **Au-delà de la conformité réglementaire, l'absence de styrène détectable dans les produits est pour les fabricants un élément de sécurisation incontestable.**

## Non, le polystyrène n'est pas cancérigène

Cette assertion repose uniquement sur le classement du styrène (le monomère) par le CIRC dans le groupe 2B, c'est-à-dire, **peut-être** cancérigène, et **uniquement par inhalation à forte dose**. A titre de comparaison, **cette catégorie du CIRC comprend également les légumes au vinaigre ou encore le talc**.

En milieu professionnel, l'Ineris résume le sujet de la manière suivante : Les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour établir un lien de causalité entre l'exposition professionnelle au styrène et l'apparition de cancers. Le nombre de cas reste faible et les travailleurs sont exposés à d'autres polluants comme le butadiène ou le benzène. Le CIRC est le seul organisme à avoir classé le styrène comme pouvant être cancérigène pour l'homme.

En tout état de cause cette exposition par inhalation à forte dose n'est **pas transposable aux emballages**. En effet, l'emballage est constitué de polystyrène et non du monomère styrène et ces deux matériaux n'ont évidemment pas les mêmes propriétés.

## Le monomère styrène ne présente pas de danger spécifique pour l'environnement

L'Ineris, Institut pour la maîtrise des risques, n'impose pas d'étiquetage de risque environnemental au styrène dans sa forme monomère.

D'après la fiche Ineris dédié au Styrène (et non au polystyrène), celui-ci est peu persistant dans l'environnement. Il est facilement biodégradable dans l'eau en conditions aérobies ainsi que dans le sol.



## Non, les pots de yaourt en polystyrène ne se retrouvent pas massivement dans les océans

Un article publié dans Nature Sustainability<sup>1</sup> en juin 2021, a conduit une revue d'inventaires de la pollution plastique dans les océans et a conclu que la majorité de cette pollution provient des emballages des produits consommés hors domicile et des filets de pêche.

Les produits laitiers frais en pots ne sont pas nomades, ils sont consommés à domicile ou en restauration collective et les emballages vides finissent dans les poubelles.

nature  
sustainability

## La toxicité des micro plastiques en polystyrène n'est pas plus importante que pour les autres types de plastiques

Les études scientifiques ne pointent aucune dangerosité spécifique des microparticules de PS par rapport aux autres plastiques.

La prédominance des études sur les microparticules de PS est très simple. **Ces microparticules de PS sont un modèle d'étude disponible facilement pour les laboratoires tout comme le rat est un modèle d'étude pour le règne animal**<sup>2</sup>. A l'inverse, les effets du micro-PET ne sont pas étudiés car il n'existe pas de micro-PET disponible pour les laboratoires.

L'impact des microplastiques sur les écosystèmes est en enjeu majeur bien documenté par la littérature scientifique et qu'il est impératif d'aborder dans sa globalité. Les études menées jusqu'à présent mesurent l'impact de l'ensemble des microplastiques et non l'impact éventuel d'un type de plastique en particulier.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> <https://www.nature.com/articles/s41893-021-00720-8>

<sup>2</sup> [Micro- and nanoplastic toxicity on aquatic life: Determining factors - ScienceDirect](#)

<sup>3</sup> [Pollution des océans par les plastiques et les microplastiques : Dossier complet | Techniques de l'Ingénieur \(techniques-ingenieur.fr\)](#)